

Le guide du

Permis

de conduire



1

2

3

4

INFOR
JEUNES



Dans cette brochure, le masculin est utilisé comme genre neutre et désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Les informations communiquées dans ce support n'engagent pas la responsabilité de la Fédération Infor Jeunes Wallonie-Bruxelles et ont uniquement une valeur informative. Bien que notre objectif soit de diffuser des informations actualisées et exactes, celles-ci ne peuvent être considérées comme faisant juridiquement foi.

Cette brochure est le fruit d'une collaboration des membres du réseau Infor Jeunes.

Éditeur responsable

Marie-Pierre VAN DOOREN

Fédération Infor Jeunes Wallonie-Bruxelles asbl

Rue Armée Grouchy, 20 - 5000 Namur

081/98.08.16 - federation@inforjeunes.be

Dépôt légal : D/2018/14299/11

AVANT-PROPOS

Envie de liberté ? En scooter, mobylette, moto ou voiture... quel que soit le nombre de roues, il faudra avant tout que tu passes un **permis théorique**, qui te donnera accès au **permis pratique**.

Tu dois savoir qu'à chaque mode de transport correspond un permis adéquat pour lequel les modalités diffèrent. Tu trouveras dans ce guide toutes les informations dont tu as besoin pour chaque type de permis !

Attention, les informations reprises dans ce guide ne sont d'application qu'en **Wallonie**. Si tu passes ton permis en Région flamande ou en Région Bruxelles-Capitale, les procédures seront différentes.

Si tu étudies en France ou dans tout autre pays membre de l'Union européenne mais que tu es inscrit au registre de la population, au registre des étrangers ou au registre d'attente d'une commune belge, ce guide te concerne également !

Roulez jeunesse et n'oublie pas ta ceinture ou ton casque !

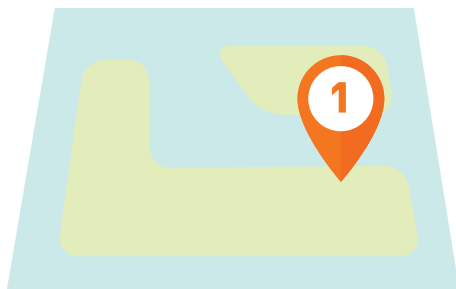


TABLE DES MATIÈRES

QUELLES ÉTAPES POUR OBTENIR LE PERMIS DE CONDUIRE ?	5
L'examen théorique	5
Le test de lecture	7
Le test de perception des risques	7
Le permis provisoire	7
Le test d'aptitude (ou test de capacité technique)	10
L'examen pratique	10
PERMIS B : QUELLE FILIÈRE CHOISIR POUR PASSER L'EXAMEN	
PRATIQUE ?	12
La filière auto-école	12
La filière accès direct	13
La filière libre	13
Le « mix » : filière libre + auto-école	14
PERMIS B : COMMENT CHOISIR TON GUIDE ?	15
COMBIEN COÛTE LE PERMIS DE CONDUIRE ?	16
Les frais fixes	16
Les frais administratifs	18
L'auto-école	18
OÙ TROUVER UNE AUTO/MOTO-ÉCOLE AGRÉÉE ?	19
QUELLES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ?	20
TABLEAUX RÉCAPITULATIFS PAR TYPE DE PERMIS	21
LA SÉCURITÉ AVANT TOUT !	27
LES CENTRES INFOR JEUNES	30

QUELLES ÉTAPES POUR OBTENIR LE PERMIS DE CONDUIRE ?

L'EXAMEN THÉORIQUE

La toute première étape à passer avant de pouvoir conduire un véhicule, c'est un examen théorique. Cette épreuve a pour but de tester tes connaissances du code de la route. Pour le réussir, il n'y a pas de secret : il faut bien te préparer, il faut donc étudier.

Les références en la matière sont les manuels de conduite **Feu Vert** et **Connaître et conduire**, disponibles en support papier ou sur version web (application). Attention, si tu utilises une version papier, veille à étudier dans une version suffisamment actualisée puisque le code de la route est régulièrement soumis à des ajustements. Tu peux également suivre une formation théorique en auto-école si tu le souhaites, mais celle-ci est évidemment payante.

L'épreuve s'effectue sur ordinateur, dans un **centre d'examen pour le permis de conduire**. En fonction du type de permis que tu passes, tu devras répondre correctement à un nombre de questions bien défini.

ATTENTION

Les conditions d'évaluation du permis de conduire théorique ont été durcies : certaines erreurs sont maintenant qualifiées de « **fautes graves** », c'est-à-dire qu'elles te coûtent automatiquement 5 points. Il en existe 56 et elles portent sur des infractions du 3^{ème} et 4^{ème} degré ainsi que toute infraction relative au dépassement de la vitesse maximale autorisée. Pour le permis de conduire

théorique B, tu dois obtenir un minimum de 41/50, ce qui veut dire que deux fautes graves suffisent à faire échouer ton examen !

Sache aussi que si tu échoues deux fois à cette épreuve, tu devras suivre une **formation obligatoire de 12h** en école de conduite.

Tu n'es pas obligé de prendre rendez-vous pour passer l'examen théorique. Par contre, le jour J, n'oublie pas d'emporter avec toi ta carte d'identité ainsi que 15 € pour pouvoir passer ton examen.

Cas particuliers

Si tu passes ton examen en français, tu peux choisir ton centre d'examen librement. Tu trouveras la liste des centres sur www.goca.be.

Par contre, si tu le passes en néerlandais ou en anglais, tu devras le faire sous l'assistance d'un interprète. Si tu souhaites prendre un rendez-vous pour un examen théorique avec interprète, prends contact avec le centre de Couillet ou celui de Wandre. Si tu le passes en allemand, tu devras alors te rendre exclusivement à Eupen.

Si tu es porteur d'un handicap (malentendant, muet, facultés mentales et/ou niveau d'alphabétisation insuffisant...) des adaptations sont prévues pour toi :

- Si tu es malentendant et/ou muet, tu peux passer l'examen théorique en compagnie d'un interprète en langage gestuel.
- Si tu apportes la preuve, par le biais d'un certificat ou d'une attestation en provenance d'un centre psycho-médico-social, que tes facultés mentales et/ou intellectuelles, et/ou que ton niveau d'alphabétisation sont insuffisants pour passer l'examen théorique classique, tu peux être admis en séance spéciale.

Les modalités pratiques ainsi que l'âge minimal pour passer le permis théorique varient d'un permis à l'autre, tu trouveras les informations

précises pour chaque permis dans les tableaux repris de la page 21 à 26.

LE TEST DE LECTURE

À l'issue de l'examen théorique, si tu l'as réussi, tu seras soumis à un test de lecture (sauf si tu es déjà titulaire d'un permis de conduire). Si tes résultats à ce test sont mauvais, tu devras passer un examen de la vue chez l'ophtalmologue de ton choix.

LE TEST DE PERCEPTION DES RISQUES

Après avoir réussi l'examen théorique, tu vas devoir te rendre à nouveau dans un centre d'examen afin de passer un **test de perception des risques** (15 €). Il s'agit d'une épreuve sur ordinateur où tu es confronté à différentes situations de circulation dans lesquelles tu dois identifier les dangers qui se présentent à toi. Si tu échoues 2 fois à ce test, tu devras suivre 3h de conduite en auto-école avant de pouvoir le repasser.

LE PERMIS PROVISOIRE

Une fois ton examen théorique et le test de perception des risques réussis, tu recevras une **attestation de réussite**, valable 3 ans, à remettre à ton administration communale. Cette dernière te remettra quelques jours plus tard un **permis de conduire provisoire**⁽¹⁾ de 18 ou 36 mois, selon la filière d'apprentissage que tu as choisie.

(1) Cette procédure n'est pas d'application pour le permis AM (Cyclomoteur, scooter ou quadricycle léger) pour lequel il n'existe pas de période de stage.

Tu trouveras toutes les informations nécessaires sur les différentes filières à la page 12.

La période de stage (aussi appelée « apprentissage » ou « conduite sous licence »), dont la durée varie selon le type de permis, débute dès la remise de ce document (et pas avant !).

Les règles à ne pas oublier

Durant la période de stage, tu dois respecter **quelques règles très strictes** selon le type de permis que tu vas passer. Prends-en bonne note dans un coin de ta tête pour éviter les sanctions.

Pour tout type de permis :

- La simple demande du permis de conduire provisoire ne t'autorise pas à conduire. Tu dois être titulaire et porteur d'un permis de conduire provisoire obtenu auprès de ton administration communale.
- À moins d'avoir réussi le test d'aptitude pour rouler seul, tu dois toujours être accompagné de ton guide.
- Tu ne peux pas conduire entre 22h et 6h les vendredis, samedis et dimanches ainsi que la veille de jours fériés légaux et les jours fériés légaux.
- Tu ne peux pas conduire à l'étranger.
- Tu ne peux pas effectuer de transport commercial de marchandise ni tracter une remorque.
- Tu dois veiller à ce que le véhicule que tu utilises pour t'exercer et passer ton examen pratique soit en ordre techniquement et administrativement.

Pour le permis A et B :

Le **signe « L »** doit être apposé sur l'arrière de ton véhicule.

Spécifiquement pour le permis B :

Tu dois équiper ton véhicule d'**un second rétroviseur intérieur** et réglable permettant à ton guide de surveiller la circulation à l'arrière et sur la gauche.

Expiration du permis provisoire

Si ton permis de conduire provisoire arrive à échéance, tu as le choix entre :

- Poursuivre ton apprentissage dans une école de conduite et y suivre minimum 6 heures de cours pratiques pour te présenter à l'examen pratique (la réussite de ton examen théorique doit dater de moins de 3 ans) ;

OU

- Attendre 3 ans avant de faire une nouvelle demande de permis provisoire et donc repasser l'examen théorique.



LE TEST D'APTITUDE (OU TEST DE CAPACITÉ TECHNIQUE)

Pour le permis B, après les 20h en auto-école ou les 3 mois de stage avec guide en filière libre, tu peux passer ce qu'on appelle un **test d'aptitude** (ou test de capacité technique). Ce test te permet de prouver que tu disposes d'une maîtrise suffisante de ton véhicule pour poursuivre ton apprentissage sans guide. Concrètement, ce dernier consiste en un contrôle technique simplifié du véhicule ainsi qu'une évaluation de ta conduite sur la route pendant 30 minutes et la réalisation d'une manoeuvre tirée au sort.

Ce test facultatif s'effectue dans un centre d'examen et te donne accès à un **certificat d'aptitude**. Il coûte 60€.

Avec ce certificat en poche, après 3 mois de stage de conduite minimum ou 20 heures en auto-école **et** à la condition d'avoir au moins 18 ans, tu peux passer ton examen pratique.

L'EXAMEN PRATIQUE

À l'issue de la période de stage, tu vas pouvoir accéder à la dernière étape, l'**examen pratique**, qui se déroule également via un centre d'examen. Pour rappel, si tu passes ton examen en français, tu peux choisir ce centre librement. Tu trouveras la liste des centres d'examen sur www.goca.be. Par contre, si tu le passes en néerlandais ou en anglais, tu devras soit te rendre à Couillet, soit à Wandre. Si tu le passes en allemand, tu devras alors te rendre à Eupen.

Contrairement à l'examen théorique, tu dois impérativement prendre rendez-vous pour passer ton examen pratique : environ 2 semaines entre la prise de rendez-vous et le jour de l'examen ! Sois donc prévoyant :-)

N'oublie pas que l'examen pratique est également payant, prévois donc d'avoir de l'argent sur toi ce jour-là. Tu trouveras à la page 16 des informations sur le coût des différents permis de conduire. Emporte également ta carte d'identité avec toi.

Le permis avec « code 78 » ou permis pour les véhicules automatiques

Si tu as réussi ton examen pratique à bord d'un véhicule équipé d'un changement de vitesse automatique, tu dois savoir que ton permis comportera le « **code 78** ». Ce code stipule que tu ne pourras conduire que des véhicules de ce type.

Si tu souhaites pouvoir conduire un véhicule muni d'un changement de vitesse manuel, tu devras repasser un nouvel examen pratique à bord d'un véhicule équipé d'un changement de vitesse manuel.

PERMIS B : QUELLE FILIÈRE CHOISIR POUR PASSER L'EXAMEN PRATIQUE ?

LA FILIÈRE AUTO-ÉCOLE

Si tu choisis la filière auto-école **classique**, tu devras suivre un nombre d'heures de cours défini et obligatoire de 20h via une auto-école agréée.

Après ces 20 heures obligatoires, tu pourras passer le test d'aptitude qui en cas de réussite te permettra de poursuivre ton stage de conduite sans guide.

Si tu as au minimum 18 ans, après 3 mois d'apprentissage et au maximum 18 mois, tu pourras passer ton examen pratique.

LA FILIÈRE ACCÈS DIRECT

Cette filière, dite à **accès direct**, te permet de passer l'examen pratique sans passer par une période d'apprentissage de conduite et donc sans permis de conduire provisoire. Pour y avoir accès, tu dois avoir au moins 18 ans, avoir réussi ton examen théorique depuis moins de 3 ans, avoir suivi 30h de cours en auto-école agréée, et avoir réussi le test de perception des risques.

LA FILIÈRE LIBRE

Tu peux également apprendre à conduire sans l'aide d'une auto-école, avec un ou deux guide(s) que tu choisis toi-même. C'est ce qu'on appelle la **filière libre**.

Ton/tes guide(s) doi(ven)t être référencé(s) sur ton permis de conduire provisoire.

Avant de commencer l'apprentissage, tu devras te rendre dans une école de conduite agréée avec ton/tes guide(s) pour assister ensemble à un **rendez-vous pédagogique**. Il s'agit d'une formation de 3h où l'on vous donnera des repères et des conseils pour mener à bien ton apprentissage. Il est également possible de suivre la formation chez soi en e-learning mais avec l'inconvénient de n'avoir aucune aide d'un professionnel.

Concrètement, lors de l'apprentissage, ton guide est la personne qui t'apprend à conduire. Il est donc impératif qu'il maîtrise la réglementation routière et qu'il ait une véritable expérience de conduite. Il doit également prendre place à l'avant du véhicule, à ta droite, pour pouvoir te guider correctement. Hormis un moniteur breveté, tes 2 guides sont les seules personnes qui pourront t'accompagner dans le véhicule lors de ton apprentissage. Pour plus d'informations, rends-toi à la page 15 où l'on t'explique « Comment choisir ton guide ? ».

ATTENTION

La nouvelle législation en vigueur ne t'autorise plus à prendre un passager supplémentaire.

Tu devras également remplir un carnet de route **Road Book** disponible sur www.monpermisdeconduire.be et qui te sera réclamé lors du passage de l'examen pratique. Ce Road Book est fait pour démontrer que tu as bien suivi la formation prévue et pour noter les kilomètres

parcourus durant ton apprentissage (1.500 km minimum). Attention, seuls les kilomètres parcourus après le rendez-vous pédagogique seront pris en compte.

Après 3 mois d'apprentissage **et** seulement après avoir réussi un test d'aptitude en centre d'examen, tu peux être autorisé à poursuivre ton apprentissage sans guide si tu le souhaites.

LE « MIX » : FILIÈRE LIBRE + AUTO-ÉCOLE

Tu peux également **combiner** la filière libre et la filière auto-école en suivant quelques heures de cours en école de conduite tout en poursuivant ton apprentissage en filière libre. Par exemple : suivre 2h d'auto-école pour avoir quelques conseils d'un professionnel avant de passer ton permis pratique.

Retrouve quelques informations complémentaires sur les différentes filières dans les tableaux récapitulatifs repris de la page 21 à 26.

PERMIS B : COMMENT CHOISIR TON GUIDE ?

Ton/tes guide(s) doit(ven)t remplir **5 conditions** :

- Être titulaire depuis au moins 8 ans du permis de conduire belge ou européen et valable pour la conduite du véhicule dans laquelle il t'accompagne.
- Être inscrit en Belgique et être titulaire d'un document d'identité délivré en Belgique.
- Ne pas avoir été déchu du droit de conduire dans les 3 ans qui précèdent la date de délivrance du permis de conduire provisoire.
- Sauf pour le même candidat, ton guide ne peut avoir été mentionné comme guide sur un autre permis de conduire provisoire pendant l'année qui précède la date de délivrance du permis de conduire provisoire. Cette interdiction ne s'applique pas à l'égard de ses enfants, de ses petits-enfants, de ses sœurs et frères, de ses pupilles ou de ceux de son partenaire légal.
- Avoir suivi la formation pédagogique en école de conduite ou e-learning.

COMBIEN COÛTE LE PERMIS DE CONDUIRE ?

LES FRAIS FIXES^[2]

	 AM	 A1-A2-A
Examen théorique	15 €	
Examen pratique	10 €	Complet : 36 € Sur terrain privé : 14 € Sur voie publique : 31 €
Test de perception des risques *	15 €	
Test d'aptitude **	60 €	
Formation guide	-	-

* Obligatoire pour toutes les filières

** Facultatif : uniquement pour le permis B, filière auto-école, ou filière libre au terme de 3 mois d'apprentissage avec guide

[2] Montants TVAC susceptibles d'indexation.

Les montants mis à jour sont actualisés et disponibles sur <http://www.goca.be/fr/p/pc-baremes-des-redevances>.

	 B	 G
Examen théorique	15€	
Examen pratique	36€	Via le centre d'examen Complet : 45€ Sur voie publique : 37,50€ Via école d'agriculture Complet : 65€ Sur voie publique : 57,50€
Test de perception des risques *	15€	
Test d'aptitude **	60€	
Formation guide	Auto-école : variable E-learning : 13,07€	-

ATTENTION

Si tu ne peux pas te présenter à l'examen pratique pour une quelconque raison, tu dois absolument en avvertir le centre d'examen au **minimum 8 jours ouvrables à l'avance**, sans quoi, le montant total te sera facturé.

LES FRAIS ADMINISTRATIFS

Aux prix fixes cités précédemment, tu devras également ajouter des frais administratifs liés à ton administration communale. En effet, c'est elle qui te délivrera ton permis provisoire puis ton permis définitif. Ces coûts sont variables selon la commune dans laquelle tu résides.

L'AUTO-ÉCOLE

On estime le coût d'un pack de 20h de formation pratique à environ 1.045 € TVAC (variable selon l'auto-école).

Bon plan : certaines mutualités proposent des interventions financières dans les coûts liés à une formation en auto-école. N'hésite pas à te renseigner auprès de ta mutuelle.

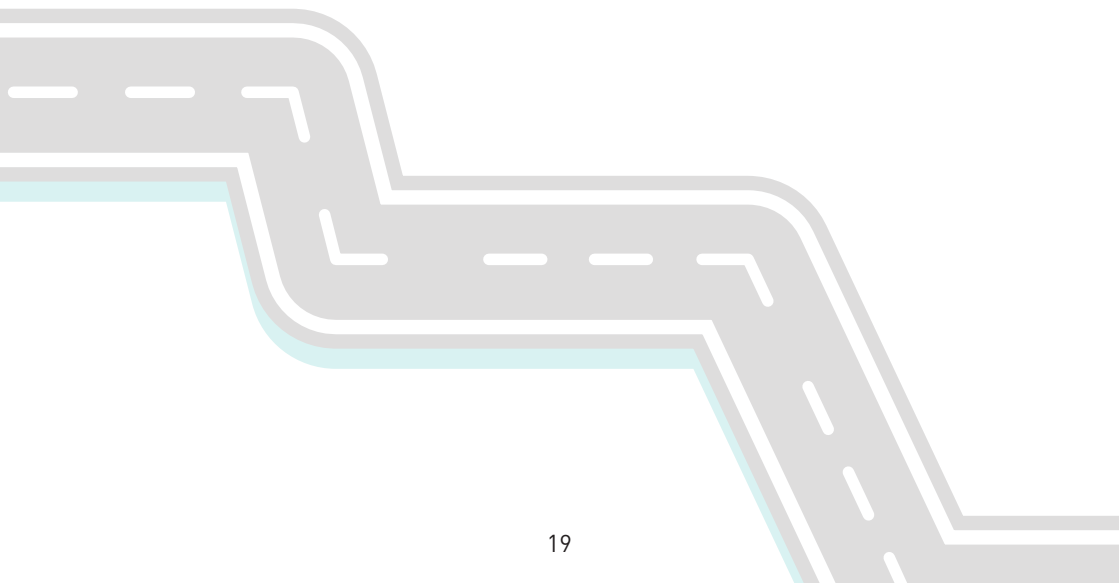


OÙ TROUVER UNE AUTO/ MOTO-ÉCOLE AGRÉÉE ?

Voici deux sites sur lesquels tu retrouveras une liste d'auto/moto-écoles agréées :

- www.faa.be
- www.permismoto.be

De manière plus générale, n'hésite pas à te rendre sur www.goca.be qui est un site de référence en matière de permis de conduire.



QUELLES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES ?

Lorsque tu réussis ton examen, pratique ou théorique, le centre d'examen te fournit des documents attestant de cette réussite. Par contre, c'est bien à ton administration communale que tu dois t'adresser pour obtenir ton permis de conduire, qu'il soit provisoire ou définitif. Les documents à fournir pour faire cette demande diffèrent toutefois légèrement selon le type de permis.

Pour le **permis de conduire provisoire**, munis-toi de :

- Ta carte d'identité ;
- Une photo d'identité (pour les catégories A et B) ;
- L'attestation de réussite de l'examen théorique ;
- Une demande de permis provisoire ;
- Le certificat d'aptitude (s'il y a lieu).

Pour le **permis de conduire définitif**, munis-toi de :

- Ta carte d'identité ;
- Une photo d'identité (pour les catégories A et B) ;
- L'attestation de réussite des examens de conduite ;
- Une demande de permis.

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS PAR TYPE DE PERMIS

F.L. : Filière libre

A.E. : Auto-école

	AM
	Cyclomoteur, scooter ou quadricycle léger • Cylindre: 50 cc max. • Puissance : 4 kW max. • Vitesse: 45 km/h max.
	Âge : 15 ans et 9 mois
	F.L. : Tu te formes par toi-même ou A-E. : 6h de cours théoriques
Permis théorique	Dans la pratique • Sans rendez-vous • Te munir de ta carte d'identité • Réussite du test fixée à 33/40 • Nombre d'essais illimité • Attestation de réussite valable 3 ans
	Âge : 16 ans
	Obligation pour tous de suivre 4h de cours pratiques en école de conduite agréée
Permis pratique	Dans la pratique • Sur rendez-vous pris au minimum 2 semaines à l'avance • Minimum 1 mois après la délivrance du permis provisoire • Te munir de ta carte d'identité et de ton permis provisoire

A1 - A2 - A	
	• A1 : Moto 2 roues (cylindre : 125cc max., puissance : 11kW/15ch.) et tricycle (max 15 kW) • A2 : Moto 2 roues (puissance : 35 kW/47ch.) • A : Moto et tricycle (Puissance : au-delà de 35 kW/47ch.)
Permis théorique	Âge • A1 : 17 ans et 9 mois (permis de conduire provisoire : 18 ans) • A2 : 19 ans et 9 mois (permis de conduire provisoire : 20 ans) • A : 23 ans et 9 mois (permis de conduire provisoire : 24 ans)
	F.L. : Tu te formes par toi-même ou A-E. : 12h de cours théoriques
	Dans la pratique • Sans rendez-vous • Te munir de ta carte d'identité • Réussite du test fixée à 41/50 • Nombre d'essais illimité mais cours obligatoires en A-E. après deux échecs • Attestation de réussite valable 3 ans
Permis pratique	Âge : A1 : 18 ans, A2 : 20 ans, A : 24 ans⁽³⁾
	Obligation pour tous de suivre au min. 9h de cours pratiques dans une auto-école agréée. F.L. : Permis de conduire obtenu uniquement après la réussite de l'examen sur terrain privé. Un mois après la délivrance du permis provisoire (valable 1 an), tu peux passer à l'épreuve sur voie publique. A-E. : Tu dois prendre 3h de cours pratiques supplémentaires et tu peux passer l'épreuve sur terrain privé et sur la voie publique le même jour, avec le véhicule de l'école de conduite si cela est possible pour le centre.
	Dans la pratique • Sur rendez-vous pris au min. 2 semaines à l'avance • Te munir de ta carte d'identité et des papiers de ton véhicule (assurance, immatriculation, etc.) • Après 2 échecs, 2h de cours pratiques obligatoires dans une école de conduite agréée

(3) Ou 22 ans si tu as déjà deux ans de permis A2 dans le cadre de l'apprentissage progressif.

B - Filière libre	
	Véhicule automobile (masse de 3500 kg max.) conçu pour le transport de personnes, comportant 8 places maximum + conducteur
Permis théorique	Âge : 17 ans
	Tu te formes par toi-même
	Dans la pratique • Sans rendez-vous • Te munir de ta carte d'identité • Réussite du test fixée à 41/50 • Après 2 échecs, obligation de suivre 12h min. de cours théoriques en école de conduite agréée • Attestation de réussite valable 3 ans
Permis pratique	Âge : 18 ans
	F.L. avec guide : Le permis de conduire provisoire 36 mois avec guide peut être obtenu dès 17 ans (possibilité de suivre 6h de cours en auto-école agréée). Tu ne pourras passer le permis de conduire pratique qu'à l'âge de 18 ans à condition d'avoir suivi une formation de 3h (rendez-vous pédagogique), d'avoir roulé au min. 1500 km, d'avoir complété ton road book et d'avoir conduit durant au minimum 3 mois et au maximum 36 mois. F.L. sans guide : Le permis de conduire provisoire 36 mois sans guide peut être obtenu dès 18 ans. Tu ne pourras passer le permis de conduire pratique qu'à condition d'avoir roulé 1500 km, d'avoir complété ton road book, d'avoir conduit pendant minimum 3 mois et d'avoir réussi le test d'aptitude si tu décides de passer vers un apprentissage en conduite seul avant de passer ton examen pratique endéans le délai des 36 mois.
	Dans la pratique • Sur rendez-vous pris au min. 2 semaines à l'avance • Te munir de ta carte d'identité et des papiers de ton véhicule (assurance, immatriculation, etc.) • Après 2 échecs, tu devras obligatoirement suivre 6h de cours pratiques en auto-école agréée • Test de perception des risques • Test d'aptitude (si tu souhaites pouvoir rouler sans guide)

B - Auto-école	
Permis théorique	Âge : 17 ans
	12h de cours théoriques
Permis pratique	Dans la pratique • Sans rendez-vous • Te munir de ta carte d'identité • Réussite du test fixée à 41/50 • Après 2 échecs, obligation de suivre 12h min. de cours théoriques en école de conduite agréée • Attestation de réussite valable 3 ans
	Âge : 17 ans A-E. classique : Le permis de conduire provisoire 18 mois peut être obtenu dès 17 ans. Tu ne pourras passer ton permis de conduire pratique qu'à l'âge de 18 ans, à la condition d'avoir suivi un min. de 20h de cours pratiques en auto-école agréée (dès 17 ans) et d'avoir réussi un test d'aptitude. Dès lors tu pourras poursuivre ton apprentissage sans guide. Après minimum 3 mois d'apprentissage et au maximum 18 mois, tu pourras passer ton examen pratique.
Permis pratique	Âge : 18 ans
	A-E Accès-direct : Tu devras suivre 30 heures de cours pratiques en auto-école agréée et réussir le test de perception des risques avant de pouvoir passer ton examen pratique. Dans la pratique • Sur rendez-vous pris au min. 2 semaines à l'avance • Te munir de ta carte d'identité et des papiers de ton véhicule (assurance, immatriculation, etc.) • Après 2 échecs, tu devras obligatoirement suivre 6h de cours pratiques en auto-école agréée • Test de perception des risques • Test d'aptitude

G - Filière libre

Tracteurs agricoles et leurs remorques + véhicules immatriculés comme matériel agricole, motoculteur ou moissonneuse. Permis uniquement valable sur le territoire belge et pour tous les conducteurs nés après le 30/09/1982. Le titulaire d'un permis de conduire B, BE, C1, C1E, C ou CE peut conduire un véhicule de la catégorie G dont la masse maximale autorisée est équivalente à celle des véhicules automobiles qui peuvent être conduits sous le couvert de ces permis de conduire.

Âge : 16 ans moins 3 mois

Tu te formes par toi-même

Dans la pratique

- Sans rendez-vous
- Te munir de ta carte d'identité
- Réussite du test fixée à 33/40
- Après 2 échecs, obligation de suivre 8h min. de cours théoriques en école de conduite agréée
- Attestation de réussite valable 3 ans

Dispense de l'examen théorique

Les titulaires d'un certificat pour la conduite d'un tracteur agricole sont dispensés de l'examen théorique. Les permis des autres catégories ne donnent pas lieu à une dispense de l'examen.

Âge : 16 ans

Tu te formes par toi-même et tu peux uniquement conduire sur un terrain privé

Permis pratique

Dans la pratique et sur rendez-vous, tu dois te munir des documents suivants :

- Ta carte d'identité et les papiers de ton véhicule (assurance, immatriculation, etc.)
- Ton attestation de réussite de l'examen théorique
- Le rapport d'identification du tracteur et de la remorque avec lesquels tu te présentes

G - Auto-école	
Permis théorique	Âge : 16 ans moins 3 mois
	Minimum 6h de cours théoriques via une école de conduite agréée, via une école d'agriculture ou un centre de formation agricole
	Dans la pratique • Sans rendez-vous • Te munir de ta carte d'identité • Réussite du test fixée à 33/40 • Après 2 échecs, obligation de suivre 8h min. de cours théoriques en école de conduite agréée • Attestation de réussite valable 3 ans
	Dispense de l'examen théorique Les titulaires d'un certificat pour la conduite d'un tracteur agricole sont dispensés de l'examen théorique. Les permis des autres catégories ne donnent pas lieu à une dispense de l'examen.
Permis pratique	Âge : 16 ans
	Minimum 8h de cours pratiques dispensés par des instructeurs professionnels brevetés via une école de conduite agréée, une école d'agriculture ou un centre de formation agricole agréé
	Dans la pratique et sur rendez-vous : Si tu as fait appel à une école de conduite agréée, une école d'agriculture ou un centre de formation agricole agréé, tu dois te munir de ta carte d'identité et des papiers de ton véhicule (assurance, immatriculation, etc.)

LA SÉCURITÉ AVANT TOUT !

Une fois que tu as ton permis définitif en poche, n'en oublie pas pour autant ta sécurité ! Voici deux campagnes choc de l'Agence Wallonne pour la Sécurité Routière (AWSR), qui ont pour but de te faire réfléchir sur les comportements à risques.

Ce n'est pas un secret, le risque d'avoir un accident augmente considérablement si tu utilises ton téléphone au volant : **3x plus de risques en téléphonant et 23x plus en lisant ou écrivant un message !** Et pourtant, tu reconnaîtras certainement que la majorité des messages que tu envoies au volant pourraient être envoyés plus tard...



Rédiger ou lire un message nécessite de quitter la route des yeux pendant plusieurs secondes. **En 1 seconde d'inattention à 90 km/h, tu parcoures déjà 25 mètres à l'aveugle !** Ne t'es-tu d'ailleurs jamais fait au moins une frayeur sur la route en manipulant ton téléphone au volant ... ?

Voici quelques conseils de l'AWSR :

- Si tu dois téléphoner ou absolument répondre à un appel, fais-le uniquement en kit mains libres, préviens directement que tu conduis et écourte la conversation.
- Mets ton téléphone en mode silencieux loin de toi, tu seras moins tenté de l'utiliser.
- Si tu dois lire ou rédiger un message, arrête-toi à un endroit sécurisé ou sur une aire de stationnement (pas au feu rouge, ni dans les files ou sur la bande d'arrêt d'urgence, c'est interdit).
- Télécharge une application qui gérera tes appels et messages sur ton smartphone.
- Sous IOS 11 (iPhone), active le mode « Ne pas déranger en voiture ».
- Dans l'autre sens, si tu réalises que ton interlocuteur est au volant, coupe court à votre conversation et propose-lui de le rappeler plus tard.

68% des conducteurs impliqués dans un accident mortel survenu pendant une nuit de week-end sont des jeunes, âgés entre 18 et 34 ans. La cause la plus fréquente ? **La conduite sous l'influence d'alcool et/ou de drogue, à laquelle s'ajoute la fatigue des retours tardifs.**

Des solutions existent : dormir sur place, rentrer en taxi, en transport en commun ou avec une personne qui n'a pas bu. Dans tous les cas,

pense à t'organiser à l'avance pour savoir comment rentrer si tu comptes boire un verre.

Et n'oublie pas qu'empêcher un ami de conduire, lorsqu'il n'est plus en état de reprendre la route, peut lui sauver la vie !

Rends-toi sur www.tousconcernes.be, le site de l'Agence wallonne pour la sécurité routière qui te donne une foule de conseils pour être prudent sur la route car, comme son nom l'indique, on est TOUS concernés !

**Conducteur
pas en état,
la fête
s'arrête là**



LES CENTRES INFOR JEUNES

ARLON

Rue des Faubourgs, 17
063/23.68.98
inforjeunesluxembourg.be

ATH

Rue Saint-Martin, 8
068/68.19.70
0499/21.50.90
inforjeunesath.be

COUVIN

Faubourg Saint-Germain, 23
060/34.67.55
0470/97.30.13
inforjeunescouvin.be

EUPEN

Rue Gospert, 24
087/74.41.19
jugendinfo.be

HANNUT

Route de Tirlemont, 51
019/63.05.30
inforjeuneshannut.be

HUY

Quai Dautrebande, 7
085/21.57.71
inforjeuneshuy.be

MALMEDY

Place du Châtelet, 7A
080/33.93.20
Inforjeunesmalmedy.be

MARCHE

Place du Roi Albert, 22
084/32.19.85
inforjeunesmarche.be

MONS

Rue des Tuileries, 7
065/31.30.10
inforjeunesmons.be

NAMUR

Rue du Beffroi, 4
081/22.38.12
inforjeunesnamur.be

NIVELLES

Av. Albert et Elisabeth, 13
067/21.87.31
ijbw.be

SAINT-VITH

Vennbahnstrasse, 4/5
080/22.15.67
jugendinfo.be

TOURNAI

Rue Saint-Martin, 4-6
069/22.92.22
inforjeunestournai.be

VERVIERS

Rue des Raines, 63
087/66.07.55
inforjeunes-verviers.be

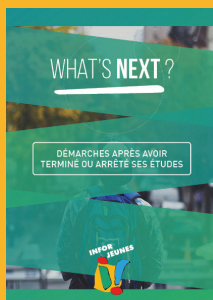
WATERLOO

Rue Théophile Delbar, 18A
02/428.62.69
0473/95.38.06
ij1410.be

Autres publications



Action
Job Etudiant



What's next ?
Démarches après
avoir terminé ou
arrêté ses études

Je vote :
Mode d'emploi



Partir
à l'étranger
en 40 questions



Retrouve-les sur notre site www.inforjeunes.be
ou demande ton exemplaire au centre Infor Jeunes le plus proche de chez toi.

www.inforjeunes.be  [@inforjeunes1](https://twitter.com/inforjeunes1)  [/inforjeunes](https://facebook.com/inforjeunes)

 [infor_jeunes_reseau](https://www.instagram.com/infor_jeunes_reseau)  [inforjeunes](https://www.snapchat.com/add/inforjeunes)

Avec le soutien de

